



Rédaction : Les membres du bureau

Historique

Née d'une volonté politique du Conseil Général du GARD, l'association CABA – Collectif Associatif du bassin Alésien- a été créée le 15 avril 1999 et gère des services médico-sociaux à destination d'adultes handicapés résidant sur le bassin.

Cinq associations fondatrices - implantées sur ce territoire - ont accompagné cette création. Elles œuvrent dans le champ du médico-social auprès d'adultes et/ou d'enfants en situation de handicap et étaient :

- AAPEI¹ – Association Alésienne de Parents d'Enfants Inadaptés,
- ARAAP – Association Régionale des Amis des Ateliers Protégés,
- ARED – Association Régionale d'Entraide Diversifiées,
- ARTES – Association « Application Recherches Techniques en Education Spéciale »,
- ATG² – Association Tutélaire Gardoise.

Il s'agit d'une initiative innovante des pouvoirs publics : fédérer les associations du bassin autour de la volonté commune d'offrir aux personnes handicapées un accompagnement vers l'autonomie par la mise en place d'un service autonome offrant une proximité de terrain et en capacité de répondre à l'ensemble des demandes qu'il recueille. En cela, le CABA constitue une alternative aux prises en charge « lourdes » de type hébergement collectif. Son objet définit les missions que l'association s'est fixée : « la promotion, la gestion de services à l'attention de personnes en situation de handicap, adultes et reconnues par la COTOREP³, résidant sur le bassin alésien ».

Ainsi, au travers de ces différents services, le CABA propose un accueil, une aide, un soutien ou un suivi si cela est nécessaire pour réaliser un projet personnalisé, avec une visée qui tend à développer les capacités d'autonomie de la personne dans une perspective d'inclusion sociale. Un espace où les personnes handicapées qui se trouvent en situation d'isolement social et relationnel puissent trouver des activités de médiation et/ou d'accompagnement.

Par ailleurs, soucieuse d'offrir à un certain nombre de jeunes la possibilité de se professionnaliser et d'acquérir une qualification, l'association – par le biais du dispositif « emploi jeune »- a formé près d'une dizaine de jeunes adultes sans emploi dont un certain nombre sont encore présents dans les effectifs aujourd'hui.

¹ AAPEI, association qui aujourd'hui est devenue l'ADAPEI 30, Association Départementale des Amis et Parents De Personnes Handicapées Mentales.

² ATG, qui est aujourd'hui l'Association Tutélaire de Gestion

³ COTOREP qui depuis la Loi de 2005, est remplacée par la CDAPH, Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées, siégeant à la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Rédaction : Les membres du bureau

Nos valeurs

Le CABA est constitué historiquement d'un collectif d'associations engagées au côté des personnes handicapées. De ce fait, notre association est attentive - depuis sa création - à placer l'utilisateur, la personne accompagnée au cœur de son action.

Les valeurs du CABA s'appuient sur la notion d'utilisateur « principal interlocuteur et acteur de son projet de vie ». Dans ce cadre, le principe d'intervention fondamental est celui de la liberté d'engagement de la personne dans l'accompagnement. Cet accompagnement - qui s'élabore à partir de la demande de la personne - nécessite une écoute attentive, bienveillante, respectueuse des habitudes morales, culturelles et religieuses.

En outre, l'accompagnement proposé est global et prend en compte l'ensemble des dimensions qui constitue la vie de la personne afin de l'aider à acquérir ou retrouver la plus grande autonomie possible. Ainsi, la devise de l'accompagnement du CABA se résume en trois termes : « une personne, une situation, un projet ».

Par ailleurs, le CABA s'attache à favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur par la recherche et la coordination de tout moyen susceptible de permettre celle-ci. Ainsi, nous défendons la position d'un utilisateur citoyen à part entière, et membre valorisé de la société dans laquelle il vit.

Enfin, les notions d'intégrité, de respect, d'égalité de traitement, de confidentialité - inscrites notamment dans la loi 2002-2 pour le respect des droits des usagers - sont appliquées au sein de notre association et réaffirmées dans les projets de service et le règlement intérieur.

Ces valeurs associatives se traduisent par la valorisation d'un savoir-faire au profit :

- Des bénéficiaires : par l'écoute et la disponibilité organisée
- Des prescripteurs : par la proximité, la rigueur, l'adaptation concertée des mesures
- Des partenaires : par la coopération, la coordination, l'organisation des relais
- De l'exercice des missions : par le professionnalisme entretenu et évalué
- Du management : par une communication de qualité et une dynamique collective de réflexion, d'anticipation et d'innovation.



Rédaction : Les membres du bureau

L'évolution du CABA et de ses services

Depuis sa création et dans le cadre du dispositif SAVA (Service d'Accompagnement vers l'Autonomie) mis en place en 1999, notre association a cherché à répondre aux besoins de la population handicapée résidant sur son territoire en développant un recueil et une analyse de ceux-ci. Cette démarche proactive lui a permis de proposer aux autorités compétentes des projets innovants qui ont débouché sur l'ouverture :

- Du dispositif SAM – Service d'Activités et de Médiation en 2001 dont l'objectif principal est de favoriser l'inclusion sociale des personnes au moyen d'activités éducatives, de loisirs ou culturelles réalisées en groupe.
- D'un SAMSAH -Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés souffrant d'un handicap psychique en 2011.

Par ailleurs, notre association a su s'adapter à l'évolution du cadre réglementaire et a obtenu en 2006 l'agrément pour que les deux dispositifs que sont le SAVA et le SAM soient intégrés dans un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), régi par le décret n°2005-211 de mars 2005. Cette évolution réglementaire constitue une étape importante pour l'association en terme d'ancrage dans le paysage médico-social du bassin alésien et de reconnaissance de la qualité du travail d'accompagnement mené par les professionnels du service.

A partir de ses valeurs et de son cheminement, des personnes accueillies et accompagnées dans les différents services, il s'est avéré important de pouvoir intégrer au sein de son conseil d'administration une nouvelle association regroupant elle-même l'UNAFAM et l'hôpital à partir de son association interne SAUTO CABRE. Ainsi le CABA a accueilli l'ASPE en 2012.

Consciente de l'importance de s'ouvrir à de nouveaux partenaires ou associations pour notamment développer son réseau partenarial, notre association a modifié ses statuts fin 2013 afin de pouvoir intégrer au sein de son Conseil d'Administration des membres « associés ».



Rédaction : Les membres du bureau

Perspectives et orientations

La formalisation du projet associatif représente l'opportunité de définir les perspectives et orientations que souhaite développer notre association.

Ainsi, il nous paraît fondamental de définir le partenariat comme un axe majeur de développement.

Il convient de consolider le partenariat existant constitué par un réseau d'opérateurs et d'acteurs avec lesquels l'association travaille de manière conjointe pour proposer une offre de service de qualité au bénéfice des personnes accompagnées mais également d'en construire d'autres grâce au repérage des besoins issus du terrain.

L'association doit se donner également pour objectif de consolider ces partenariats opérationnels par la signature de convention - lorsque cela est possible - afin d'apporter une lisibilité institutionnelle au travail réalisé.

La seconde orientation d'envergure concerne la démarche « qualité » au sein de l'association et de ses services, déjà mise en œuvre depuis 2013. L'objectif en est une meilleure efficacité des prestations grâce à la formalisation et la mise en œuvre de procédures opérationnelles. Cette volonté associative doit se traduire - également - par la détermination de critères de performances susceptibles de servir cette efficacité.

Enfin, cette exigence de qualité doit s'accompagner d'une exigence de sécurité par le développement d'une politique de prévention des risques.

La dernière orientation est stratégique et concerne notre positionnement dans le paysage médico-social départemental voire régional. Déjà en 2013, notre association - par le biais de la modification de ses statuts - a souhaité exprimer sa qualité d'expert des problématiques d'inclusion sociale et sa capacité à contribuer à toute réflexion dans les instances locales, départementales, régionales ou nationales.

Dans ce cadre, notre association se réserve la possibilité d'être force de proposition et de participer à tout projet innovant servant son objet.